

**De :** André Despatie <despatie.andre@sepaq.com>

**Envoyé :** 12 avril 2024 13:19

**À :** Paré, Marie-Hélène <marie-helene.pare@bape.gouv.qc.ca>

**Cc :** Giroux, Mathieu <Mathieu.Giroux@bape.gouv.qc.ca>; Jérôme Gouron <gouron.jerome@sepaq.com>; Pelletier, Christian (Parcs) <Christian.Pelletier@mffp.gouv.qc.ca>

**Objet :** Suivi demande de la commission à la séance du 9 avril

Bonjour,

Tel que convenu voici deux suivis souhaités par la commission, suite à la séance du 9 avril 2024 :

1. Déposer le sondage auprès des 18 000 utilisateurs concernant les bienfaits de leur utilisation des parcs nationaux.

RÉPONSE : Dans un premier temps, je désire apporter une correction sur le nombre de répondants/ utilisateurs qui est plutôt de 13 700, au lieu de 18 000.

Quant aux données du sondage, comme plusieurs informations découlant de celui-ci n'ont pas fait l'objet d'un partage public sauf auprès des autorités politiques, je vous dresse les extraits qui sont relatifs à la question en lien avec les bénéfices pour les visiteurs qui reflètent les propos tenus de ma part lors de la session du 9 avril.

#### CONTEXTE

À l'automne 2021, la Sépaq a procédé à la réalisation d'une étude de fréquentation des parcs nationaux auprès des personnes ayant visité ses établissements durant la période estivale, soit du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2021. Parmi ces visiteurs, des détenteurs de la carte parcs nationaux **Édition Bonjour Québec 2020 ou 2021** ont répondu au sondage. Au total, **environ 13 700 détenteurs** ont participé à l'étude.

#### RÉSULTATS (Extraits)

Les personnes qui se sont procuré une carte annuelle des parcs nationaux Édition Bonjour Québec ont retiré de la satisfaction et des bénéfices de leur(s) visite(s) :

Ø **Environ 95% des utilisateurs ont été satisfaits de leur(s) visite(s)**. Il s'agit d'une proportion très élevée.

Ø **95 % des répondants ont affirmé que leurs visites dans les parcs nationaux avaient contribué à améliorer leur santé mentale** en période de pandémie alors que **93 %** ont dit en avoir ressenti des **bénéfices physiques**.

2. Développer sur la pratique du vol libre dans les parcs. Par exemple, où est-ce accepté, à quelles conditions, les modalités de fonctionnement (faire la distinction entre deltaplane et parapente). Inclure l'aspect des assurances nécessaires si applicable.

RÉPONSE : Veuillez trouver en fichier joint le détail de notre réponse.

En espérant le tout à votre entière satisfaction.



**André Despatie**

Directeur général-Parcs nationaux et campings

Vice-présidence - Exploitation